

LA COHABITATION AVEC LES ANIMAUX SAUVAGES

Numéro 4

Un milieu rural tel que Saint-Hippolyte constitue sans contredit un cadre idéal pour la garde d'animaux domestiques, qui bénéficient alors de grands espaces pour se dégourdir les pattes, de même que pour l'observation de la faune sauvage qui nous entoure. Or, des règles doivent être observées et certaines habitudes de vies modifiées afin de permettre une saine cohabitation de ces animaux domestiques et sauvages avec l'humain. Voici un survol des normes, trucs et conseils en la matière.

POUR UNE COHABITATION HARMONIEUSE AVEC LA FAUNE SAUVAGE

Il arrive que les animaux sauvages qui cohabitent avec nous deviennent importuns en endommageant nos parterres, fleurs et jardins, en fouillant dans nos ordures à la recherche de nourriture, en creusant des terriers sous nos bâtiments, ainsi qu'en s'établissant dans nos greniers ou sous-sols.

Il est pratique courante de capturer les animaux sauvages devenus trop familiers pour les relocaliser. Or, si le milieu duquel l'animal est retiré demeure invitant pour la faune du fait qu'il comble toujours les besoins fondamentaux de l'animal, soit l'alimentation, l'abri et la reproduction, cet animal est rapidement remplacé dans le milieu afin

de rétablir l'équilibre. Nous nous retrouvons alors avec le même nombre d'animaux et les mêmes problèmes.

L'application de **méthodes préventives** au niveau des sources d'alimentation et des abris permet d'enrayer la majorité des problématiques rencontrées lorsque les animaux sauvages se trouvent au mauvais endroit au mauvais moment. Veuillez toutefois noter que toute intervention à l'endroit des animaux importuns doit être guidée par un souci premier de mise en valeur et de conservation.

VOICI QUELQUES EXEMPLES D'INTERVENTIONS QUI POURRONT VOUS AIDER:

Castor

- Protéger les arbres en entourant le tronc avec un grillage de métal dont la maille est de 1 à 2 cm. Il est possible également de badigeonner les troncs à l'aide d'un mélange de peinture et de sable.
 - Modifier l'habitat en favorisant la présence de résineux.
 - Éviter de déboiser la bande riveraine afin de limiter la repousse de jeunes arbres.
- Pour le contrôle du niveau des eaux ou le démantèlement d'un barrage, vous référer au ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Écureuil

- Pour éviter les introductions dans la maison, cabanon, etc., fermer toutes les ouvertures avec un grillage métallique fort d'une maille de 1 cm ou moins. Tailler les arbres afin de conserver une distance de plus de 3 mètres entre ceux-ci et le bâtiment.
- Autour des fils électriques, installer des tuyaux de plastique de 60 cm de long et de 5 à 7 cm de diamètre. Le tuyau doit être mobile de façon à tourner autour du fil et faire chuter l'écureuil.
- Suspendre les mangeoires à l'aide d'un long fil métallique à diamètre réduit. Installer un cône inversé au-dessus ou en-dessous des mangeoires, selon qu'elles soient suspendues ou ancrées dans le sol. Les mangeoires doivent être installées à au moins 1,5 mètre du sol et 3 mètres de tout endroit où l'écureuil pourrait s'élancer.

Marmotte

- Pour éviter les introductions dans la maison, cabanon, etc., fermer toutes les ouvertures avec un grillage métallique fort d'une maille de 1 cm ou moins. Tailler les arbres afin de conserver une distance de plus de 3 mètres entre ceux-ci et le bâtiment.
- Autour des fils électriques, installer des tuyaux de plastique de 60 cm de long et de 5 à 7 cm de diamètre. Le tuyau doit être mobile de façon à tourner autour du fil et faire chuter l'écureuil.
- Suspendre les mangeoires à l'aide d'un long fil métallique à diamètre réduit. Installer un cône inversé au-dessus ou en-dessous des mangeoires, selon qu'elles soient suspendues ou ancrées dans le sol. Les mangeoires doivent être installées à au moins 1,5 mètre du sol et 3 mètres de tout endroit où l'écureuil pourrait s'élancer.

Moufette et raton-laveur

- Mettre les ordures dans un contenant ou un coffre étanche et solide. Éviter de laisser les ordures dehors pendant la nuit, car ces animaux sont nocturnes.
- Pour éviter qu'ils ne se réfugient dans nos bâtiments, boucher tout accès près du sol, pour les moufettes, avec de la broche, de la tôle ou du ciment. Pour le raton-laveur, ne pas oublier également de bloquer l'accès au grenier et à la cheminée (sans obstruer celle-ci).
- Pour éliminer les odeurs de moufette, il est possible d'utiliser de l'eau de javel ou du vinaigre (1 partie pour 10 parties d'eau).

SAVIEZ-VOUS QUE...

- Le règlement municipal sur les nuisances interdit la garde de tout animal sauvage?
- Les chicots (arbres morts sur pied qui se décomposent), les arbres mourants et les arbres à cavités contribuent à la biodiversité de nos forêts puisqu'ils sont utilisés par la faune pour se nourrir, faire des nids, élever des petits et se cacher des prédateurs?



- Les billes de bois et les branches tombées sur le sol de la forêt et laissées sur place fournissent également une demeure aux petits mammifères, reptiles, amphibiens, insectes et champignons?
- Le territoire de Saint-Hippolyte regorge de sentiers qui vous permettent de découvrir toutes les richesses qui nous entourent. Informez-vous auprès du Club de Plein-air ou encore, profitez du tout nouveau sentier écologique du CRPF.



NOURRIR OU NE PAS NOURRIR LES CANARDS?

De nombreux organismes, regroupements et spécialistes s'entendent pour dire qu'il ne faut pas nourrir les canards sauvages et autres oiseaux aquatiques.

En effet, nourrir les canards les rend dépendants de la nourriture humaine, ce qui peut atténuer leur instinct migrateur, engendrer chez eux des comportements nuisibles et diminuer leur méfiance naturelle, les rendant ainsi plus vulnérables face aux prédateurs.

Les canards ne peuvent retrouver les éléments essentiels dont ils ont besoin pour vivre dans le pain et autres gâteries offertes par l'humain, ce qui les expose davantage aux maladies. Leur menu naturel se compose de végétaux, d'insectes et de petits poissons.

Par ailleurs, la concentration d'un grand nombre d'oiseaux dans un secteur limité augmente considérablement le danger de transmission de maladies, tant pour les canards que pour l'humain. Un important regroupement d'oiseaux aquatiques peut effectivement devenir un vecteur de transmission, entre autres, de la dermatite du baigneur. Pour plus de renseignements concernant la dermatite du baigneur, consultez le www.msss.gouv.qc.ca

Ces regroupements d'oiseaux entraînent également l'émission d'une grande quantité d'excréments et par conséquent, de coliformes fécaux dans l'eau, ce qui affecte grandement la qualité de l'eau de baignade et de consommation.



TÉMOIN D'UN ACTE DE BRACONNAGE?

Rapportez-le à un agent de la protection de la faune.
S.O.S. Braconnage: 1.800.463.2191.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES ANIMAUX SAUVAGES:
Ressources naturelles et Faune Québec :
www.mnr.gouv.qc.ca

Fiches individuelles sur les solutions aux dommages causés par la faune:
www3.mnrf.gouv.qc.ca/faune/importuns/index.asp